

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SEIZE OCTOBRE DEUX MIL VINGT

L'AN DEUX MIL VINGT

Le 16 OCTOBRE

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER

Ont siégé : Mesdames Monia FAYOLLE, Nadine MAZZA, Anne-Virginie POUSSE, Fabienne TOURAINE, Laurence MEUNIER, Béatrice BOULANGE, Fanny LEBAYLE, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Virginie BLAISON, Anne-Marie MATHIEU et Messieurs Pierre GRATALOUP, Jean-Claude JAUNEAU, Olivier BAREILLE, Jean-Claude CORBIN, Jean-Marc CHAPPAZ, Robert NICOLETTI, Gilbert BERTRAND, Clément PERRIER, Marc ZIOLKOWSKI

Pouvoirs :

M. Laurent FOUGEROUX donne pouvoir à M. Pierre GRATALOUP

M. Emeric MOREL donne pouvoir à M. Bernard ROMIER

Mme Elodie RELING donne pouvoir à Mme Monia FAYOLLE

M. Michel LAGIER donne pouvoir à M. Jean-Claude CORBIN

Mme Christel DECATOIRE donne pouvoir à M. Olivier BAREILLE

M. Hugues JEANTET donne pouvoir à M. Marc ZIOLKOWSKI

Mme Renée TORRES donne pouvoir à M. Clément PERRIER

Absents non représentés :

Mme Eliane BERTIN

M. Jacques MEILHON

Secrétaire de séance : Mme Monia FAYOLLE

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 20

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 7

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX absents non représentés : 2

CONVOCATION EN DATE : 9 octobre 2020

DATE D’AFFICHAGE : 23 octobre 2020

Objet : EGLISE – autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer et déposer la demande d’autorisation de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP) pour la mise aux normes de sécurité incendie et d’accessibilité du bâtiment

-----N° 2020/092

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2122-21,

Vu le Code de la construction et de l’habitation, notamment l’article L111-8,

Vu l’arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d’incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP),

Vu la décision préfectorale n° DDT STS 2016 03 31 01 portant approbation de l’Agenda d’Accessibilité Programmée (Ad’AP) n° 0690941500433 de la commune de Grézieu-la-Varenne,

Considérant que des travaux de mise aux normes de sécurité incendie et d’accessibilité sur le bâtiment dénommé « EGLISE » doivent être réalisés et nécessitent le dépôt d’une demande d’autorisation de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP),

OÙ l'exposé de Monsieur le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

| | |
|---------|------------|
| 27 VOIX | POUR |
| 0 VOIX | CONTRE |
| 0 VOIX | ABSTENTION |

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et déposer la demande d'autorisation de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP) pour la mise aux normes de sécurité incendie et d'accessibilité du bâtiment « EGLISE ».
- **PRECISE** que les crédits correspondants à ces travaux sont inscrits au budget 2020.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME


Le Maire
Bernard ROMIER